

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE  
MRC DE PORTNEUF**

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **16 janvier 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin  
Pascale Bonin  
Conseillers : Jacquelin Goyette  
Gilbert Dumas  
Alain Lavoie  
Jérémy Martin

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

**1.1 Mot de bienvenue de la mairesse**

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

**2024-01-001**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2024-01-002**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 tel que déposé.

Adoptée

**2024-01-003**

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tel que déposé.

Adoptée

## 1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités

2024-01-004

### 1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2023

**ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2023.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 132,298.18 \$

Adoptée

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2024-01-003** au montant de 132,298.18 \$

\_\_\_\_\_  
Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

### 1.7 Avis de motion du règlement # 536-24 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2024

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller \_\_\_\_\_  
\_ qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 536-24 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2024 sera adopté.

2024-01-005

### 1.8 Dépôt et présentation du projet de règlement # 536-24 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2024

2024-01-006

### 1.9 Autorisation de paiement du contrat d'entretien et soutien des applications à PG Solutions

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture numéro CESA53886 couvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2024, s'élevant à 6383,00 \$ ainsi que

la facture CESA55457 couvrant la même période et s'élevant à 2747,00\$ pour un total de 9130,00\$, plus les taxes applicables.

*Provenance des fonds : 02 13000 414*

Adoptée

**2024-01-007**

**1.10 Autorisation de paiement** à Auvents et Abris Portneuf inc. Pour l'installation d'un portique sur mesure à l'entrée de la yourte

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement à Auvents et Abris Portneuf inc. de la facture numéro 3917 au montant de 2,609.27\$, plus les taxes applicables.

*Provenance des fonds : 02 70150 521*

Adoptée

**2024-01-008**

**1.11 Autorisation de paiement** à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection effectués à l'angle des rues des Loisirs et Principale

**ATTENDU QUE** le ministère des transports a effectué un remplacement de ponceau à l'endroit désigné.

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation aurait été nécessaire à tout autre moment pour effectuer ces travaux

**ATTENDU QUE** ces travaux aurait été nécessaire au moment de la réfection de la rue des Loisirs,

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement à Construction et Pavage Portneuf inc. de la facture numéro 105978 au montant de 35,415.80\$, plus les taxes applicables.

*Provenance des fonds : 23 05000 721*

Adoptée

**2024-01-009**

**1.12 Autorisation de paiement** à Machineries Lourdes St-Raymond pour l'ajout des options au tracteur Kioti

**ATTENDU QUE** les options nécessaires à l'efficacité du déneigement des trottoirs à l'aide du tracteur Kioti n'étaient pas incluses dans le financement.

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement à Machineries Lourdes St-Raymond de la facture numéro 101585 s'élevant à 3,557.00\$ plus les taxes applicables.

*Provenance des fonds : 02 33000 525*

Adoptée

2024-01-010

**1.13 Autorisation de paiement** à Paulin Moisan inc. pour l'achat de puisards percolant et grilles

**ATTENDU QUE** pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de certains secteurs des rue Delisle et Des Sables, il est nécessaire d'ajouter des puisards percolant.

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement à Paulin Moisan inc de la facture numéro 1317514-1 s'élevant à 5,323.00\$ plus les taxes applicables pour l'achat de 2 puisards percolant avec grilles.

*Provenance des fonds : 02 32000 641*

Adoptée

2024-01-011

**1.14 Autorisation de paiement** à Communication L.A.S. inc. pour l'hébergement de la répétitrice et du lien 911

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement à Communication L.A.S. inc de la facture numéro 12158 s'élevant à 2,880.00\$ plus les taxes applicables pour l'hébergement de la répétitrice et du lien 911

*Provenance des fonds : 02 22000 459*

Adoptée

**1.15 Période de questions**

## **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-01-012

**2.1 Autorisation de paiement à la Municipalité de Lac-aux-Sables** pour le service d'incendie SISEM

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 230456 au montant de 13,384.18\$ pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2023, et de la facture 230566 au montant de 13,384.18\$ pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2023 pour un total de 26,768.36\$ aucunes taxes applicables

*Provenance des fonds : 02 22000 442*

Adoptée

### 3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-01-013

#### 3.1 Autorisation de paiement du versement du mois de janvier 2024 à Transport Alain Carrier pour la somme de 51 072,84 \$, selon le contrat de déneigement en vigueur.

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'EFFECTUER** le paiement pour le déneigement tel qu'il est stipulé dans l'entente entre le fournisseur et la municipalité.

Adoptée

### 4. URBANISME

2024-01-014

#### 4.1 Autorisation de dépenses pour le renouvellement de l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

**ATTENDU QUE** l'adhésion à l'organisme est renouvelable annuellement et qu'elle est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et qu'elle s'élève à 380 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024;

Il est proposé par \_\_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture totalisant 380 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### 5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2024-01-015

#### 5.1 Demande d'intervention du gouvernement du Québec pour l'obtention d'un réseau cellulaire fiable dans la région de Portneuf et Mékinac

**ATTENDU QUE** depuis 1995, la municipalité de Rivière-à-Pierre fait des représentations auprès des instances gouvernementales, afin d'être branchée à un réseau cellulaire fiable.

**ATTENDU QUE** beaucoup d'autres municipalités de la grande région de Portneuf et Mékinac ont aussi fait des représentations pour les mêmes raisons, le tout sans succès.

**ATTENDU QU'**il est impératif pour la sécurité civile que la communication soit efficace pour les services d'urgence afin d'intervenir rapidement et efficacement.

**ATTENDU QU'**un réseau cellulaire fiable améliorerait la sécurité et la quiétude de tous les citoyens.

**ATTENDU QU'**un réseau cellulaire fiable est une exigence fondamentale pour les jeunes familles voulant s'installer en région afin de pouvoir travailler à distance.

**ATTENDU QU'**un réseau cellulaire fiable offrirait la possibilité d'accéder à des ressources éducatives en ligne.

**ATTENDU QUE** les entreprises et commerces de la région ont un réel besoin de cet outil de travail afin que leur potentiel soit au maximum.

**ATTENDU QUE** pour la revitalisation de la région et la promotion touristique, le réseau cellulaire est un incontournable.

Il est proposé par \_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le gouvernement du Québec réalise une évaluation des infrastructures actuelles, afin d'y apporter rapidement les changements nécessaires.

**QUE** le gouvernement du Québec déploie toute l'énergie nécessaire pour faire pression auprès du CRTC afin que les compagnies qui sont distributeurs de réseau cellulaire élargissent leur services au-delà des grands centres urbains.

**QUE** le gouvernement du Québec prenne conscience que, c'est en région éloignée que le besoin de réseau est nécessaire.

**QUE** le gouvernement du Québec respecte ses engagements en priorisant dès à présent, un réseau fiable pour tous les citoyens de la grande région de Portneuf et Mékinac.

## **5.2 Présentation de M. Julien Simard, agent de liaison à la Fédération Québécoise des Clubs Quads**

## **6. CORRESPONDANCE**

2024-01-016

### **6.1 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

**EN CONSÉQUENCE,**

Le conseil municipal de *la municipalité de Rivière-à-Pierre* lors de sa séance du *16 janvier 2024*

**PROCLAME** la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par \_\_\_\_\_ de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à \_\_\_\_\_ heures

---

Danielle Ouellet,

---

Michel Pelletier, Directeur général et  
greffier-trésorier